Arrêté n° 2334 CM du 12 décembre 2023 portant fixation du montant total des réductions de cotisations sociales attribuables pour l'année 2024

(NOR: DPS23203089AC-1)

Paru in extenso au journal officiel n°101 N du 19/12/2023 à la page 25968 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 19/12/2023

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée, Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ; Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 août 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ; Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le décret n° 57-245 du 24 février 1957 modifié sur la réparation et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires d'outre-mer ;

Vu l'arrêté n° 1822 CM du 12 octobre 2017 modifié portant création d'un service dénommé "Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale" (ARASS) ;

Vu le procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale en date des 9 et 10 novembre 2023 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 11 décembre 2023,

Arrête :

Article 1er

Pour l'année 2024, le montant total des réductions de cotisations sociales attribuables est fixé à la somme de 8 315 965 F CFP, correspondant à 0,4 % du montant total des cotisations sociales versées au titre des accidents du travail par l'ensemble des employeurs au cours de la dernière année connue.

Art. 2

Le ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 décembre 2023.

Moetai BROTHERSON.

Par le Président de la Polynésie française : Le ministre de la santé, Cédric MERCADAL.